

CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 15 JUILLET 2011.

LE CONSEIL,

MARQUE SON ACCORD de principe quant à l'acquisition d'un camion grue d'occasion pour les services techniques.

MARQUE son accord sur la réalisation de deux tronçons de liaison sur le parcours « voies lentes », ainsi qu'à la création d'une aire de mobilhome à Ethe ;

MARQUE son accord pour déclasser la parcelle communale cadastrée *VIRTON 2ème Division BLEID – section D n° 603^m* et d'intégrer celle-ci dans le domaine public communal.

MARQUE son accord pour acquérir, pour cause d'utilité publique et sans stipulation de prix les emprises suivantes :

- une emprise de 38 ca à prendre dans la parcelle cadastrée VIRTON 2ème Division BLEID – section D n° 505^A d'une superficie totale, d'après cadastre, de 8 ha 35 a 69 ca appartenant à Monsieur Philippe NICOLAS, domicilié 7 rue de Buré à 6760 SAINT-REMY ;
- une emprise de 92 ca à prendre dans la parcelle cadastrée VIRTON 2ème Division BLEID – section D n° 602^C d'une superficie, d'après cadastre, de 61 a 50 ca appartenant à Monsieur Yvan NICOLAS, domicilié 3 rue de Grandcourt à 6760 SAINT-REMY ;

Ces emprises sont acquises pour cause d'utilité publique et seront intégrées au domaine public de la Ville de VIRTON pour créer une voirie ;

DECIDE de lancer un appel public aux candidats par voie de presse aux fins de procéder au recrutement de 10 sapeurs-pompiers, sapeurs-pompiers ambulanciers et conducteurs de véhicules, conformément aux conditions de recrutement propres au personnel volontaire telles que décrites dans le règlement d'organisation du Service régional d'Incendie de Virton adopté en date du 20 mai 2005 et modifié en dates des 9 septembre 2005, 14 octobre 2005 et 30 août 2007.

DECIDE d'approuver l'état de martelage tel que dressé par Monsieur V.D pour la vente des coupes ordinaires 2012, aux conditions ci-après :

- a. La vente aura lieu aux conditions du cahier des charges générales arrêté par le Collège Provincial en date du 03 mai 2007.
- b. Décide de vendre les coupes par adjudication publique.
- c. Décide de participer à la vente groupée du 10 octobre 2011.
- d. Le Collège sera représenté par le Bourgmestre ou son délégué assisté du Secrétaire Communal, assurant la présidence de la vente.
- e. Le Receveur Communal, Monsieur Dany BERQUE, assurera le suivi des cautions financières au cours des ventes successives des différents propriétaires.
- f. Approuve les clauses et conditions particulières complétant le cahier des charges régional.

APPROUVE la convention « Abri non standard subsidié pour voyageurs » présentée par le TEC Namur-Luxembourg, relative au placement d'un abribus à Saint-Mard, rue d'Harnoncourt, à proximité de la clinique Edmond Jacques.

ARRETE à VIRTON, Faubourg d'Arival, devant le n° 26, un emplacement de stationnement sera réservé pour les personnes à mobilité réduite.

DECIDE DE CONSTITUER une réserve de recrutement au poste d'employé d'administration (h/f), d'une validité de deux ans.

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la commune et l'Office de la Naissance et de l'Enfance portant sur la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre.

MARQUE SON ACCORD de principe sur l'acquisition d'une disqueuse thermique pour le service de la voirie.

MARQUE SON ACCORD de principe sur l'acquisition d'un marteau perforateur sur accu pour le service des travaux.

MARQUE SON ACCORD de principe sur l'acquisition d'une lame de déneigement pour le service de la voirie.

PREND CONNAISSANCE des comptes 2010 de la Commission culturelle de Virton.

DECIDE de prendre en charge la réalisation de 2 forages d'alimentation en eau potable dans la commune de Tchaourou.

PREND CONNAISSANCE des Arrêtés de Police pris d'urgence par le Bourgmestre:

- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules rue de la clochette 14 à Saint-Mard le 08 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules rue de la station à Saint-Mard le 11 juin 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules sur la N879 (rue de Longuyon) à Ruelle du 20 juin 2011 au 1^{er} juillet 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules sur la N866 (rue de rosière) à Virton du 20 juin au 1^{er} juillet 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules sur l'esplanade de l'avenue Bouvier à Virton les 16 et 17 juin 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules place Nestor Outer 9 à Virton le 20 juin 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules avenue Bouvier 52 à Virton à partir du 20 juin 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules rue des bouvreuils à Ethe le 26 juin 2011;

- Arrêté de police concernant la signalisation rue Jean-François Grange à Saint-Mard le 07 juillet 2011;
- Arrêté de police interdisant la baignade Vallée de Rabais à Virton pris en date du 28 juin 2011.

DECIDE d'octroyer un subside destiné à couvrir une partie des frais relatifs à l'organisation des « journées des fermes ouvertes », les 24, 25 et 26 juin 2011 étant entendu que le montant de la subvention ne pourra être versé qu'après réception des pièces justificatives.

DECIDE d'octroyer à l'ASBL « Sur les Pas de la Mémoire » une subvention pour 2011.

DECIDE d'octroyer un subside au « Tennis de Table Citibank Virton » afin de participer au match de Coupe d'Europe en déplacement.

PREND connaissance du procès-verbal de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) tenue le mardi 28 juin 2011.